

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 13 AOÛT 2020

Présents : Mesdames Pierrette BATON-MARECHAL, Anne-Marie CECCON, Carole CHEN, Josiane MASSON et Cécile PAKOSZ ; Messieurs Louis BUDA, Georges CANICATTI, Christophe COMÉ, Laurent ESTEULLE, Jean-Philippe GECHELE, Christophe PIAZZONI.

Absents ayant donné procuration : ÉMILIE Combes à Anne-Marie CECCON. Marc BRUNIER à Louis Buda et Norbert REGARD à Christophe PIAZZONI

Absent excusé: Julien LANGLOYS (Suspicion de Covid.19)

Absent : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Affiché en exécution de l'article 121-17 du Code des Communes

La séance est ouverte à 20 heures 15.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Désignation de l'élu référent « Sécurité Routière ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil l'autorise à ajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil désigne Anne-Marie Ceccon 1^{ère} Adjointe, secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil approuve le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.

3. Désignation des représentants du conseil au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

La commission est composée de 3 membres et de 3 suppléants : un conseiller municipal, un délégué de l'administration et son suppléant, un délégué du tribunal et son suppléant. Monsieur le Maire précise la liste des candidats qui seront proposés à Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains et à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Mandat		Nom et Prénom
Conseiller Municipal		MASSON Josiane
Délégué de l'administration	Membre titulaire	BUDA Louis
	Membre suppléant	PIAZZONI Christophe
Délégué du tribunal de grande instance	Membre titulaire	CECCON Anne-Marie
	Membre suppléant	LANGLOYS Julien

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil approuve la composition de cette liste.

4. Demande d'autorisation de mise à disposition par le Centre de Gestion de Haute-Savoie d'un agent itinérant.

Le recrutement d'une secrétaire de mairie s'impose après la démission de Madame Aïssa CHAMOSSET. Une offre d'emploi a été déposée sur le site dédié « Emploi-Territorial.fr » afin de pourvoir le poste au 1^{er} septembre. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 août. Celles-ci seront ensuite examinées et un(e) candidat(e) choisi(e).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de Haute-Savoie pour la mise à disposition d'un agent itinérant à la mairie. Il ou elle palliera momentanément l'absence de secrétaire de mairie. Deux journées sont prévues : les 18 et 26 août.

5. Lotissement « Les Terrasses de Sarzin » - Retrait de la Délibération N° D 2018_11_19_06.

La commune s'était engagée auprès des vendeurs à régler la somme de 270 000 € avant le 31 décembre 2019. Elle ne l'a pas fait.

Monsieur le Maire a envoyé dès son élection un courrier assurant aux vendeurs que le conseil faisait tout son possible pour accélérer la vente des lots 1, 2 et 4.

Un seul lot a été vendu, le 3, mais le produit de la vente n'a pas été conservé.

En outre, aux intérêts dus s'ajoutera le remboursement du prêt relais souscrit pour payer les 70 000 € engagés pour la viabilisation du lotissement.

Le retrait de la délibération N° D_2018_11_19_06 permettrait de fixer un nouveau prix au m² et accélérer la vente des lots 1 et 2 en particulier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil approuve ce retrait.

6. Lotissement « Les Terrasses de Sarzin » - Fixation du prix de vente au m² des lots 1 et 2

Monsieur le Maire propose que le prix de vente au m² des lots 1 et 2 soit aligné sur celui du lot 3 déjà vendu, à savoir 124.22 € HT au lieu de 133 € HT pour le lot 1 (1203m²) et 139.62 € HT pour le lot 2 (1146 m²). Leurs futurs acquéreurs voient ainsi le prix de vente baisser.

Une servitude, apparemment non prévue dans le projet, devra être établie sur le lot n°4, ce qui en retardera la mise en vente.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil approuve le prix au m² de 124.22 € HT pour les lots 1 et 2.

7. Autorisation de demande de devis pour l'installation d'un coffret électrique extérieur sur le transformateur du rond-point de la Fruitière.

L'installation de ce coffret faciliterait le stationnement de camions-restaurants (food-trucks) sur la plateforme jouxtant le transformateur. La commune fournirait l'énergie mais fixerait des droits de stationnement. Ce modeste projet était inscrit dans le programme électoral proposé lors des élections municipales. Cette restauration nomade permettra un début de convivialité dans le village. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil autorise cette demande de devis.

8. Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

En vue de la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID), le conseil municipal propose en nombre double les membres suivants :

COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN

Chef-Lieu – 67, rue de la mairie – 74270 CONTAMINE-SARZIN

Tél : 04.50.77.81.73 / Fax : 04.50.51.93.59

mairie@contamine-sarzin.fr / www.contamine-sarzin.fr

mairie@contamine-sarzin.fr / www.contamine-sarzin.fr

Président de la Commission : Georges CANICATTI	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Marc BRUNIER	Robert ATLANI
Marie-Laure BOCQUET	André BACHET
Michel CHAMOSSET	Pierrette BATON-MARECHAL
Carole CHEN	Chantal BOVAGNE
Anne-Marie CECCON	Louis BUDA
Émilie COMBES	Éric CHAMOSSET
Julien LANGLOYS	Anne CLAVIOZ
Cécile PAKOSZ	Christophe COMÉ
Christophe PIAZZONI	Laurent ESTEULLÉ
Norbert REGARD	Jean-Philippe GECHELE
Jérôme REVILLARD	Didier GOJON
Philippe ROULIN	Josiane MASSON

Les 12 citoyens composant la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs seront choisis par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil approuve la composition de cette liste.

9. Autorisation de demande de devis pour un nouveau système informatique.

La mairie est équipée de deux postes mais l'essentiel des applications est concentré sur le poste de l'accueil. Conséquence : une seule personne à la fois peut l'utiliser. Tous les documents administratifs, comptables, d'urbanisme, d'État Civil, etc. sont désormais dématérialisés. Un serveur permettrait de fournir des informations à d'autres ordinateurs reliés à ce serveur. Monsieur Christophe Comé, deuxième Adjoint, suggère l'achat d'un onduleur, d'un serveur ou un NAS, 3 PC portables (Maire, Secrétaire et Adjoints), 1 PC fixe, 4-5 stations d'accueil pour PC portable et 1 switch. Il faudra prévoir les licences et les accès nécessaires. Il préconise le choix d'un nouveau fournisseur d'accès type YC Integrated, une sauvegarde des données serveur et une « box ». Un schéma simplifié est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil autorise Monsieur le Maire à faire établir des devis pour un nouvel ensemble informatique en veillant à prévoir le coût d'installation des licences.

10. Autorisation de demande de DUP sur une partie des parcelles A 2021 et A 2030 au rond-point de la Fruitière

La rentrée scolaire approche et l'abri bus situé au rond-point de la Fruitière nécessite des réparations importantes. Il est installé sur une partie goudronnée de la parcelle A 2021. Celle-ci n'appartient pas à la commune et est classée terrain agricole. Le projet de remise en état de l'abri et son repositionnement selon un axe Nord-Sud est d'utilité publique mais le Conseil ne peut le réaliser sur un terrain ne lui appartenant pas. Il conviendrait donc d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de disposer de la partie goudronnée de la parcelle A 2021. Le conseil se mettra en contact avec les propriétaires.

La parcelle A 2030 est également classée agricole. Elle est située le long de la route du Chef-Lieu. Le projet ne nécessiterait qu'une emprise sur une toute petite partie de la parcelle. Le conseil se mettra également en contact avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à se mettre en contact avec les propriétaires des parcelles en objet.

COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN

Chef-Lieu – 67, rue de la mairie – 74270 CONTAMINE-SARZIN

Tél : 04.50.77.81.73 / Fax : 04.50.51.93.59

mairie@contamine-sarzin.fr / www.contamine-sarzin.fr

COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN

Chef-Lieu – 67, rue de la mairie – 74270 CONTAMINE-SARZIN

Tél : 04.50.77.81.73 / Fax : 04.50.51.93.59

mairie@contamine-sarzin.fr / www.contamine-sarzin.fr

11. Point sur l'alimentation de la commune en eau potable.

Une rupture d'alimentation en eau potable s'est produite les vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 août. Le sommet du Bourg et son centre ont été fortement impactés. Les rotations d'un camion-citerne samedi et dimanche combinés à la coupure de la vanne de sortie de la citerne de Marlioz de 23 heures 30 à 6 heures du matin ont permis un retour progressif à la normale. Dans le même temps, le hameau de Sarzin a été alimenté grâce à l'interconnexion avec le réseau de la Commune de Sallenôves. Un arrêté a été pris limitant entre autre la consommation et interdisant l'arrosage. Le conseil recherche activement les causes de cette surconsommation.

Monsieur Christophe Comé présente un PowerPoint joint en annexe lançant la réflexion sur les causes de la pénurie et les besoins en eau potable de notre urbanisation future.

12. Désignation du référent élu « Sécurité Routière ».

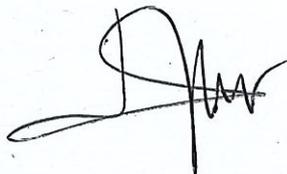
Le référent élu « Sécurité routière » constitue le correspondant privilégié entre la Direction Départementale des Territoires et la commune, diffuse les informations relatives à la sécurité routière, contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets de la commune, pilote ou participe aux actions de prévention et contribue à la mise en place des programmes de la politique départementale. Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil approuve la désignation de **Norbert REGARD** comme référent « Sécurité Routière ».

Questions diverses

Une mise à jour des plans du réseau d'eau est indispensable. La commune ne possède apparemment pas de plans plus récents que ceux réalisés en 2013. Les compteurs et branchements plus récents n'y figurent pas.

Monsieur Christophe Comé, 2^{ème} Adjoint, signale un affaissement à la fin de la route de Villard et au début de la route de la Gravelière, dans le virage et sur la partie droite de la chaussée dans le sens de la descente. Une signalisation a été installée en urgence. Des travaux seront réalisés le plus rapidement possible.

La secrétaire de séance



Anne-Marie CECCCON

Le Maire,



Georges CANICATTI